



BON DE COMMANDE ABONNEMENT "GRAND PUBLIC" Saison 2010/2011

(Abonnement 16 matches de CFA - un bon de commande par abonnement)

Réabonnement

Nouvel abonné

Nom : Prénom : Date de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél fixe : Tél portable :
E-mail :

Catégorie de l'abonnement :

TRIBUNES	Tarif à l'achat par match (X16)	Tarif Abonné	VOTRE CHOIX (cocher la case correspondante)	TRIBUNES	1/2 Tarif Abonné*	VOTRE CHOIX (cocher la case correspondante)
HONNEUR CENTRALE**	112	79		HONNEUR CENTRALE**	39,5	
HONNEUR LATÉRALE EST**	96	68		HONNEUR LATÉRALE EST**	34	
HONNEUR LATÉRALE OUEST**	96	68		HONNEUR LATÉRALE OUEST**	34	
PREMIÈRE EST ou OUEST	64	45		PREMIÈRE EST ou OUEST	22,5	

* Demi-tarif : pour les handicapés (50 à 79%) et les étudiants sur présentation de justificatif

** A compter de cette saison, chaque abonné aura pour ces catégories, un siège attribué à l'année. Les personnes qui le souhaitent peuvent au moment de la souscription choisir leur place exacte en fonction des disponibilités.

Montant global	Participation aux frais d'envoi (6€)	TOTAL

Souscription au Secrétariat du Stade Bauer : Vous munir de ce bon de commande dûment rempli et du règlement

Souscription par correspondance : Red Star FC 93 - Service Abonnement - 92 rue du Dr Bauer - 93400 Saint Ouen
dûment signé et daté et accompagné du règlement

Pas de souscription par internet

Mode de retrait

Par lettre recommandée (+6€)

Au secrétariat du stade

Mode de règlement

Chèque (à l'ordre du Red Star FC 93)

Espèces

En signant le bon de commande, je reconnais avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'abonnement énoncées en page 2 de ce document.

Loi informatique et liberté : à tout moment, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données vous concernant. Vous autorisez le Red Star à utiliser vos données pour vous contacter à toutes fins utiles concernant votre abonnement, pour recevoir ses infos, offres et celles de ses partenaires.

Vous pouvez vous opposer à cette utilisation en cochant la case ci-après :

Date et signature, précédée de la mention "Lu et approuvé"

Pour tout renseignement :

Tél. : 01 40 11 04 26 - Fax : 01 40 12 48 17 - Mail : secretariat@redstarfc93.fr - Site web : www.redstarfc93.fr (rubr. Billetterie).

Abonnement Saison 2010/2011

Conditions générales de Vente

La souscription d'une carte d'abonnement Red Star FC 93 implique l'adhésion aux conditions générales suivante.

Article 1 : objet.

La présente carte d'abonnement donne droit d'accès au Stade Bauer pour assister aux rencontres du Red Star FC 93, dans le cadre des 16 rencontres du Championnat de France Amateur (CFA) – Groupe A pour la saison 2010/2011.

Article 2 : durée.

Le contrat est à durée déterminée pour la saison sportive telle que définie par le calendrier fixé par la FFF pour assister au déroulement des matches de CFA au Stade Bauer.

Article 3 : prestations.

Le Red Star FC 93 s'engage à assurer à l'abonné lors de sa souscription, un accès à une place réservée au Stade Bauer exclusivement pour les matches de championnat CFA ; le traitement de ces abonnements étant effectué par ordre d'arrivée et dans la limite des disponibilités. Pour la Coupe de France, l'abonné aura la possibilité de réserver prioritairement une place dans la même catégorie. Le Red Star ne peut s'engager à ce que la même place soit attribuée au même client. Pour les places dans les catégories inférieures ou supérieures, les commandes seront servies dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Le Red Star ne saurait être tenu responsable dans l'hypothèse où aucune place ne serait disponible dans une autre catégorie.

Article 4 : prix.

Le prix, stipulé sur les documents à la disposition de l'abonné, est le tarif pour l'ensemble des rencontres de CFA de la saison 2010/2011.

Article 5 :

L'abonné reconnaît que pour des impératifs de sécurité, il est nécessaire que le Red Star FC 93 connaisse son identité et son adresse. L'abonnement est nominatif : toute vente, revente, location ou échange est strictement interdit. Toute utilisation contraire donnera lieu à l'annulation immédiate et définitive de l'abonnement avec retrait de la carte, sans remboursement ni indemnités de quelque nature que ce soit. En revanche, l'abonné peut prêter sa carte à toute personne pour un abonnement à plein tarif. Toutefois s'il s'agit d'un abonnement au tarif réduit, il est possible de prêter sa carte à des personnes remplissant les critères correspondant au tarif réduit. Le cas échéant, une pièce d'identité sera exigée à l'entrée du Stade.

Article 6 : conditions d'accès.

L'abonné doit se présenter muni de sa carte à l'entrée du Stade Bauer au plus tôt une heure avant le coup d'envoi. L'abonné s'engage à respecter le règlement intérieur du Stade et les dispositions relatives à la sécurité dans les enceintes sportives et notamment les articles L. 332-3 à L. 332-16 du Code du Sport, à ne pas contrevenir aux règles de sécurité et de se plier aux impératifs de sécurité (fouilles, contrôles d'identité, mise en consigne d'objets inopportuns ou dangereux pour les services de sécurité). L'abonné devra également se

conformer à toutes les règles existantes ou susceptibles d'être édictées par la FFF ou ses instances déconcentrées.

L'abonné s'engage à respecter les consignes, notamment de sécurité, prises par l'organisateur afin d'assurer la sécurité des spectateurs des équipes visiteuses. L'abonné s'interdit expressément d'introduire dans l'enceinte du stade : toute boisson alcoolisée, emballage en verre, canettes métalliques, bouteilles en plastique, tous documents, badges, tracts, symboles ou banderoles de toute taille, de nature politique, religieuse, idéologique, raciste, idéologique ou publicitaire. L'entrée dans le stade sera refusée aux personnes en état d'ébriété et/ou sous l'emprise de produits stupéfiants. Toute sortie du stade est considérée comme définitive. Toute infraction constatée, fraude ou tentative de fraude entraînera de plein droit la résiliation de l'abonnement sans remboursement et sans préjudice de poursuites pénales.

Article 7 : responsabilité.

Le Red Star FC 93 n'encourt aucune responsabilité du fait de la survenance de tout événement constituant un cas de force majeure ou survenant du fait d'un tiers et notamment intempéries, grèves, changement de réglementation, suspension de terrain, décision de toute autorité compétente en matière de sécurité et de discipline. Le Red Star FC 93 n'est en aucun cas responsable du calendrier des matches de la saison 2010/2011. L'abonné renonce expressément à toute indemnité de quelque sorte que ce soit, en cas de survenance d'un des faits précités. Le Red Star FC 93 n'est en aucun cas responsable des infractions commises pendant le déroulement des rencontres dans le Stade Bauer, ni des dommages subis sauf s'ils engagent la responsabilité civile du club dans la limite des assurances souscrites à cet effet.

Article 8 : perte ou vol de la carte d'abonnement.

Les cartes perdues ne seront ni remboursées ni remplacées. Les abonnements volés seront remplacés sur présentation impérative du récépissé du dépôt de plainte auprès des forces de l'ordre. Le duplicata fourni en cas de vol sera délivré moyennant le versement forfaitaire de 5 euros de frais de gestion. La carte originale deviendra invalide.

Article 9 : loi Informatique et Libertés.

L'abonné garantit l'exactitude des renseignements demandés sur sa situation personnelle et s'engage à informer spontanément le club de tout changement pouvant s'y produire pendant la durée de l'abonnement. Le Red Star FC 93 s'engage à traiter et à conserver toutes les informations personnelles ainsi confiées par l'abonné dans le respect des dispositions de la loi n° 78-10 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés » modifiée en août 2004 et ce uniquement, pour l'organisation et la gestion des matches inclus dans la période d'abonnement et afin de tenir l'abonné informé de l'actualité du club et de lui faire bénéficier en priorité d'offres de billetterie ou de services du Red Star FC 93. L'abonné est informé qu'il dispose à l'égard de ces informations d'un droit d'accès, de rectification et de suppression conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 précitée. Pour exercer ce droit, il lui suffit d'adresser une requête par email à secretariat@redstarfc93.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Red Star FC 93 – 92 rue du Docteur Bauer – 93400 Saint Ouen et le club s'engage à traiter la demande dans les sept jours ouvrés.

Article 10 : litige.

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes est régi par le droit français.

Saint Ouen, le 1^{er} juillet 2010.